

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30/11/2018

Référence
20181130CA43

Objet de la délibération
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 SEPTEMBRE 2018

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	5	8

Date de la convocation
16/11/2018

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2018 et le 30 Novembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. DESSERVY Charles (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon), Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. MANGIN Pascal), Mme DEGIOVANNI Elodie

Membres votants excusés : M. ANDRE-DECONCHAT Simon, M. MANGIN Pascal, M. CHATEL Luc, Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle

Membres non votants présents : Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric (pouvoir de M. DEBIZE Christian)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. BRUCKMANN Denis, M. DEBIZE Christian, M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. HUOT-MARCHAND Thomas, M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 SEPTEMBRE 2018

Vu l'article 18 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « Le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 16 mars 2017 ;

Vu l'article 3.9 du Règlement Intérieur et administratif du Groupement d'intérêt public « Le Signe, centre national du graphisme » ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident d'approuver le compte-rendu de la précédente séance en date du 28 septembre 2018 (annexé).

Annexe : Compte-rendu du Conseil d'Administration du 28 septembre 2018.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 06/12/2018
Le Président

République Française
Département Haute-Marne
Le Signe,
Centre national du graphisme

le Signe
centre national du graphisme
à Chavement

Envoyé en préfecture le 06/12/2018
Reçu en préfecture le 06/12/2018
Affiché le **6 DEC. 2018**
ID : 052-130023237-20181130-20181130CA43-DE

Monsieur Evrard DIDIER

Chaumont, le 28 septembre 2018

Conseil d'administration COMPTE RENDU

Référence : 20180928-CA

ANNEXE à la délibération
n° 20181130CA43

Le Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » s'est réuni le vendredi 28 septembre 2018 à 14h, au Signe, place Emile Goguenheim à Chaumont.

Participaient à la réunion les administrateurs votants du collège « institutionnel » (5) :

- Ville de Chaumont :
 - M. Evrard DIDIER
 - Mme Christine GUILLEMY
- Région :
 - Mme Isabelle HELIOT-COURONNE
- Etat :
 - M. Charles DESSERTY
 - Mme Hélène DEMOLOMBE-TOBIE

Administrateur(s) excusé(s) (7) :

Ville de Chaumont : M. Luc CHATEL (pouvoir à Mme Christine GUILLEMY), Mme Christine GUILLEMY à partir de 14h27 (pouvoir à Mme Hélène DEMOLOMBE-TOBIE), M. Paul FOURNIE (pouvoir à M. Evrard DIDIER)

Région Grand Est : M. Pascal MANGIN (pouvoir à Mme Isabelle HELIOT-COURONNE), Mme Lilla MERABET

Etat : Mme Françoise SOULIMAN (représentée par Mme Hélène DEMOLOMBE-TOBIE), M. Simon ANDRE-DECONCHAT (pouvoir à M. Charles DESSERTY)

Participaient à la réunion les administrateurs du collège « technique » (3) :

- M. Christian DEBIZE (Association des écoles supérieures d'art du Grand Est)
- M. Thomas HUOT-MARCHAND (Alliance Graphique Internationale France), qui représente M. Emmanuel TIBLOUX, excusé
- M. Frédéric PIANTONI (Université Reims Champagne-Ardenne), qui représente M. Pierre LITZLER, excusé

Administrateur(s) excusé(s) (5) :

- Mme Emmanuelle BENSIMON-WEILER (Centre national du livre)
- M. Pierre LITZLER (Université de Strasbourg)
- M. Yves ROBERT (Centre national des arts plastiques)
- M. Emmanuel TIBLOUX (Association nationale des écoles supérieures d'art)
- M. Philippe VIOLLON (Lycée Charles de Gaulle)

Administrateur(s) absent(s) (2) :

- M. Denis BRUCKMANN (Bibliothèque nationale de France)
- M. Olivier LUSSAC (Université de Lorraine)

Participaient à la réunion les personnes invitées (7) :

- Mme Anaïs BOVIGNY (Préfecture de la Haute-Marne)
- M. Adnane LAAMACH (Préfecture de la Haute-Marne)
- M. Jean-Laurent LIBES (DDFIP)
- M. Jacques ROSSELLE (Agent comptable)
- Mme Julia VAILLANT (Région Grand Est)
- M. Jean-Michel GERIDAN (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- M. Hugo LUCCHINO (GIP le Signe, centre national du graphisme)

Personnes invitées excusés (8) :

- Mme Patricia BARJOT (DDFIP)
- M. Laurent INNOCENZI (DRAC Grand Est)
- M. Cyril KULAWIK (Ville de Chaumont)
- Mme Valérie LAHOUEL (Région Grand Est)
- M. Marc PETRY (Région Grand Est)
- M. François ROSA (Préfecture de la Haute-Marne)
- M. Nicolas SERRAND (DDFIP de la Haute-Marne)
- M. Jean-Michel ZUPAN (Agglomération de Chaumont)

Jusqu'à 14h27, 5 membres du collège « institutionnel » sont présents et 4 membres ont donné pouvoir, soit 9 voix sur 10.

A partir de 14h27, 4 membres du collège « institutionnel » sont présents et 4 membres ont donné pouvoir, soit 8 voix sur 10.

La règle de quorum est satisfaite, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

M. Evrard DIDIER, en tant que Président du Groupement d'intérêt public, préside la séance.
M. Charles DESSERTY, représentant de l'Etat, est nommé Secrétaire de séance.

Le Président du Signe ouvre la séance du Conseil d'administration.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 1^{er} juin 2018 (délibération 20180928-CA-25)

M. Christian DEBIZE indique qu'il y a une erreur en page 1. Mme Nathalie FILSER ne représente pas l'Association nationale des écoles supérieures d'art mais le réseau des écoles supérieures d'art du Grand Est.

La correction est apportée.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le compte-rendu du Conseil d'administration du 1^{er} juin 2018.

2. Programmation 2019 : Les Petits Spécimens, Graphisme et création textile, Collections (délibération 20180928-CA-26)

M. Jean-Michel GERIDAN présente la programmation des expositions 2019.

Il rappelle que le design graphique est pour nous un objet de transmission, de réception et de diffusion des savoirs qui invoque plusieurs domaines, à savoir la typographie, l'illustration, la mise en page. Il peut également invoquer la photographie, la performance.

Le Signe va tâcher de représenter au mieux la diversité des écritures, des économies et des échelles.

- Nous ouvrons, à partir du 6 mars jusqu'au 28 avril 2019, avec les Petits Spécimens qui est notre parcours jeunesse, véritablement pérennisé puisque ce sera sa 3^{ème} édition, avec un programme de médiation conséquent pour le jeune public.
Pour cet Opus 3, nous avons fait appel à Fanny Millard, éditrice et architecte, et Marion Bataille, graphiste. Elles vont concevoir un parcours jeunesse autour de la thématique de la ville.
- Du 1^{er} août au 20 octobre 2019, il y aura une sélection thématique d'affiches des collections autour des mobilités. Cette sélection se fera à partir de notre collection et dans d'autres lieux partenaires. L'idée de cette exposition est venue à M. Jean-Michel GERIDAN en se posant la question « Qu'est-ce qui fait que l'on ouvre naturellement la porte de ce centre national du graphisme ? ». Centre qui aujourd'hui n'a pas encore de signalétique opérante.
Nous nous sommes vite rendus compte qu'il y avait beaucoup de touristes qui prenaient Chaumont comme une ville étape de leur parcours. Il y a eu, par exemple, de nombreux hollandais qui étaient au courant de la création du Signe et de son ouverture, d'où cette idée intéressante de traiter de cette question de la mobilité.
Il y a en effet, dans la collection Dutailly, quelques pièces d'exception.
Comment est-ce que l'on communique aujourd'hui sur la mobilité ?
Nous envisageons coproduire cette exposition avec l'association French Lines. Le commissariat est encore à affiner, il sera réalisé en interne.
- A partir d'octobre 2019 jusqu'à mars 2020, nous aurons l'exposition « De Toutes Façons : Graphisme et création textile ».
Pour cette exposition, nous aurons des œuvres d'art, entre 5 et 10, qui vont constituer des pièces. Elle est confiée à 2 studios :
 - GGSV qui s'occupera de la partie diorama contemporaine expérimentale,
 - Structure Bâtons, studio fondé avec Lucile Bataille qui a été résidente au Signe, qui s'attachera à un volet plus pédagogique sur la création textile dans le design graphique.

Par rapport à cette année, il n'y a plus de trous dans la programmation.

En fait, en profitant de nos lieux d'expositions, le plateau (600 m²), lui-même divisé en 2, et la galerie (300 m²), nous pouvons chevaucher les expositions.

Le budget sera abordé plus loin.

En plus de cela, il y aura bien évidemment une programmation culturelle avec des visites commentées, des conférences, des ateliers pour adultes.

Le Signe va également s'inscrire aux grands événements nationaux. Le Signe a d'ailleurs déjà participé aux journées européennes du patrimoine avec un programme d'activités particulier.

Il y aura toujours des ateliers réservés au jeune public (ateliers du mercredi, vacances scolaires et vacances d'été). Des partenariats seront mis en place avec des acteurs locaux.

Pour les étudiants et les professionnels, il y aura des workshops, des partenariats avec le lycée Charles de Gaulle et l'Université de Reims Champagne-Ardenne.

Pour les scolaires, sont prévus des visites commentées et ateliers, des projets artistiques globalisés et résidences en milieu scolaire.

Puis il y aura aussi une attention toute particulière pour les publics empêchés et éloignés.

M. Frédéric PIANTONI indique qu'il n'y a qu'un pas de la mobilité aux migrations. Il veut savoir si cela est un sujet dans lequel nous avons des affiches.

M. Jean-Michel GERIDAN précise en effet que le Signe a répondu à l'invitation de la Région lors du mois de l'Europe, à exposer une partie de notre fonds et envisager un commissariat à partir de notre collection (fonds ancien et contemporain) sur la question de l'Europe. Il y a là plusieurs interrogations : la construction politique de l'Europe, sa façon d'accueillir ou même d'exclure. Notre collection comporte environ 45 000 pièces, et à l'évidence nous avons plusieurs affiches sur cette question-là.

M. FrédéricPIANTONI indique qu'il serait intéressant de voir toute la question de l'étranger, de l'accueil de l'étranger, de son rejet.

M. Jean-Michel GERIDAN est convaincu que nous devons traiter de la mobilité.

Mme Christine GUILLEMY quitte la séance à 14h27.

Après en avoir délibéré, les memores du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de la programmation 2019, sur proposition du Directeur général.

3. Programmation Biennale de design graphique 2019 (délibération 20180928-CA-27)

La Biennale de design graphique est un autre temps fort de cette année 2019. Elle débutera le 23 mai 2019.

M. Jean-Michel GERIDAN présente la programmation de la Biennale de design graphique 2019.

- Rencontre que tout le monde attend, le concours international d'affiches, du 23 mai au 15 septembre 2019. Ce concours international a une particularité en 2019, il est ouvert à une nouvelle formes d'affiches : les affiches animées interactives.
- Du 23 mai à septembre 2019, il y aura une exposition de Kar: Nawrot. Il s'agit d'un graphiste qui travaille avec des outils qu'il réalise lui-même. Nous pouvons confondre ses travaux faits à la main avec des choses réalisées sur ordinateur. C'est une exposition qui est prévue pour être mobile.
- Exposition Post-Médium, du 23 mai à septembre 2019 ; nous avons trouvé une série de graphistes qui travaillent sur des thèmes plus que des supports, et qui sont :
 - The Rodina : couple natif de République Tchèque installé à Rotterdam ; ils sont spécialisés dans la vidéo, l'expérience utilisateur, les installations et les identités visuelles,
 - Dia Studio : c'est un couple new-yorkais qui travaille sur l'image animée,
 - Studio Dumber : studio situé à Rotterdam, aux Pays-Bas ; ce studio a réalisé toute la communication graphique de la police, des pompiers et des hôpitaux. Leur présence est réellement forte en Hollande. Ils veulent ouvrir une nouvelle division de recherche autour de l'image animée et nous ont proposé de venir le présenter à Chaumont à l'occasion de la Biennale,
 - Josh Schaub : graphiste suisse ; il a exposé Moving Posters au Festival International de l'affiche de Lucerne en Suisse, exposition qui rassemble à ce jour 53 affiches animées dont une sélection est faite à l'occasion de la Biennale,
 - Laura Knoops : graphiste suisse-franco-belge qui travaille sur des outils pour des boîtes de nuit, discothèques.

Ce sera l'une des grosses expositions qui aura lieu à la galerie, au 1^{er} étage du Signe.

- Du 23 mai au 23 juin 2019, nous aurons le concours étudiant « Faire assemblée » : la rédaction du concours a été confiée au studio G.U.I.
- Du 23 mai au 23 juin 2019 également, il y aura une exposition sur Frédéric Teschner : cette exposition sera présentée au Musée d'art et d'histoire. En effet, nous essayons de créer, à l'échelle de la Ville de Chaumont, un parcours dans lequel on dit que le Signe peut-être une base mais qui doit s'étendre au travers de la Ville.
Frédéric Teschner, graphiste décédé récemment, utilisait les moyens de design graphique mais dans un autre champ d'expression qui est en fait celui de la gravure.

- Du 23 mai à septembre 2019, le concours des plus beaux livres français.
Le concours des plus beaux livres en France ne se fait plus depuis 10 ans. Cela n'est pas juste montrer une virtuosité graphique mais aussi la fabrication, le façonnage des objets mêmes. Il semblait important, au bout de 10 ans, de faire revenir ce concours qui participe aussi à une économie du livre. En ce moment, nous nous plaignons tous, dans le milieu du design graphique, de la perte de certains savoir-faire. Faire partie du concours des plus beaux livres français, c'est affirmer que nous nous plaçons dans une création éditoriale et sa place dans le monde. Nous avons l'exemple des plus beaux livres suisses qui existent depuis 25 ans.
- Nous avons également, du 23 mai à septembre 2019, la sélection de livres exemplaires.
C'est une exposition avec un commissariat multiple. Ces livres sont souvent des petits tirages. Il y a en effet moins de moyens pour faire de très grands tirages, mais également l'arrivée des livres électroniques.
Il est donc intéressant de montrer lors de cette Biennale quelle est la création éditoriale papier de ces 10 dernières années, sa progression, que ce soit support papier et électronique.
- Du 23 mai au 6 juin 2019, exposition La Fabrique de l'affiche. La Préfecture nous a proposé de nous prêter ses salons et d'exposer une partie de notre collection. Pour cette exposition, des pièces inédites vont être montrées à savoir des croquis, des esquisses et des maquettes des auteurs des affiches.
- Nous souhaitons montrer, du 23 mai au 6 juin 2019 également, un projet de recherche de Camille Trimardeau à l'ANRT (Atelier National de Recherche Typographique). Camille Trimardeau, graphiste, a monté un projet de recherche autour de la gymnastique rythmique et donc une méthode où la graphie permet d'avoir un système de notation extrêmement rapide et précis.
Nous travaillons actuellement avec des associations locales de gymnastique rythmique pour créer un événement autour de cet objet. Cela se passera dans un gymnase.

En plus de ces expositions, il y aura 5 workshops proposés, des conférences (qui auront lieu entre le Relax et le cinéma A l'Affiche), des visites commentées, des ateliers participatifs, des tables rondes, des concerts.

Jusqu'à-là, la soirée DJVJ se déroulait à la salle des fêtes. Pour 2019, elle se tiendra au QG, la boîte de nuit de Chaumont.

Traditionnellement, pour la communication, Chaumont appelait un graphiste pour l'affiche, un graphiste pour le journal, un graphiste pour le catalogue, et parfois un graphiste pour la scénographie. Pour 2019, afin que nous ayons une identité, une cohérence, une réflexion est menée sur le choix d'un seul et même studio.

M. Thomas HUOT-MARCHAND tient à saluer la qualité de la programmation et précise que cela est très impressionnant. Il trouve remarquable à quel point elle illustre les extensions du domaine du design graphique et que beaucoup d'enjeux sont très bien pointés.

M. Christian DEBIZE rejoint les propos de M. Thomas HUOT-MARCHAND.

M. Frédéric PIANTONI précise qu'il y a des artistes très reconnus, mais aussi des laboratoires, des structures qui produisent des graphismes en collectif, ce qu'il trouve très intéressant.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que c'est un art de la commande et un art du dialogue. Parfois, un graphiste seul ne peut pas exister. M. Jean-Michel GERIDAN souhaiterait que l'on ressente dans la programmation les objets exposés ce qu'est une discipline, un métier.

M. Charles DESSERTY indique que nous sommes encore dans une phase d'installation progressive, continue, efficace que le programme qui vient d'être présenté traduit.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité la programmation de la Biennale de design graphique 2019 proposée par le Directeur général.

4. Règlement et prix des concours étudiant et international (délibération 20180928-CA-28)

M. Jean-Michel GERIDAN indique que ces règlements sont remis sur table.

Concours étudiant :

La thématique va être « Faire assemblée ». Comment utilise-t-on les outils du design graphique pour créer un événement ? L'évènement peut être sportif, sociétal, économique, social. Il est demandé de rendre une documentation d'un dispositif action qui aura lieu avant la Biennale.

Concours international :

Nouveauté : nous avons permis les affiches animées ou interactives.

Autre nouveauté concernant les prix ; le concours a été modifié pour avoir :

- un Grand Prix : il récompense l'affiche, ou la série, dont les qualités plastiques, formelles, expérimentales, informatives, rédactionnelles, sensibles ont été saluées par le jury pour sa contribution au design graphique,
- un Prix Espoir : il met en lumière une affiche ou série d'un(e) jeune auteur(e) dont la réalisation a été saluée exemplaire dans le cadre de la commande.
L'année dernière Ralph Schraivogel a obtenu pour la 3^{ème} fois le 1^{er} prix. Cela crée un sentiment étrange dans la profession et notamment chez les jeunes qui ne soumettent pas d'affiches puisqu'ils pensent que les prix sont remis toujours aux mêmes. Avec ce Prix Espoir, il faut montrer à ces jeunes que la Biennale de design graphique inclut toutes les formes de design graphique et toutes les générations,
- un Prix du public : il permet à toutes et tous, en ligne, de distinguer une affiche singulière de la sélection internationale.

La mise en place de ce prix permet d'impliquer tout le monde, qu'il n'y ait pas qu'une décision du jury. Pour cela, il y a 2 idées : soit par l'intermédiaire d'un compte Facebook, soit un système d'inscription avec mail à vérifier. Nous nous sommes donnés la fin de l'année pour y réfléchir. Le vote sera ouvert au public aux alentours du 1^{er} mai 2019.

M. Thomas HUOT-MARCHAND revient sur le concours des plus beaux livres français et demande s'il a été envisagé un fonctionnement similaire au concours d'affiches.

M. Jean-Michel GERIDAN précise que l'une des particularités du concours des plus beaux livres français est que nous le portons à 50 % avec l'association Chaumont Design Graphique. Les discussions sont en cours notamment comment établir un comité de sélection ? Les modalités de votes ne sont pas encore connues.

Nous allons communiquer sur ce sujet d'ici à 2 mois.

M. Thomas HUOT-MARCHAND indique que cela a été un sujet de discussion avec Thierry Chancogne, il y a une dizaine d'années, quand il y avait la volonté de le relancer avec les membres du Prix Fernand Baudin, équipe bruxelloise.

M. Jean-Michel GERIDAN précise qu'il souhaite, en prenant l'expérience des plus beaux livres suisses, travailler avec les institutions françaises et avoir des « expositions de poche » qui relèvent d'une activité de l'esprit et artistique.

M. Jean-Michel GERIDAN rappelle qu'il est important de travailler le plus possible en coproduction, d'une part, pour une question économique, d'autre part, il est dommage de dépenser une grande énergie pour cela termine dans des réserves. Dans ce travail de faire ensemble, nous sommes sur la bonne direction. En effet, des expositions sont déjà demandées pour des diffusions sur le territoire hexagonal et à l'étranger.

Sur les 10 ans de livres oubliés, M. Jean-Michel GERIDAN se demande si cela ne vaudrait pas le coup de travailler avec les personnes qui gèrent la Biennale Exemplaires. C'est en effet une Biennale qui est rodée mais qui a une audience microscopique, à l'échelle des participants.

Le Signe est aussi le lieu d'une réflexion et d'une diffusion du design graphique, cela peut avoir un écho plus important. C'est l'une des missions d'un centre national.

M. Frédéric PIANTONI pense qu'il y a peut-être quelque chose à faire avec le Centre National du Livre (CNL). Il y a toute une partie liée aux collections, la restauration, la visualisation de la valorisation. Le Centre National du Livre serait un partenaire de poids et cela valoriserait le Signe.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident à l'unanimité d'adopter le règlement du concours international et le règlement du concours étudiant.

5. Modification des tarifs de locations d'espaces (délibération 20180928-CA-29)

M. Hugo LUCCHINO indique qu'il s'agit d'ajuster notre grille tarifaire des locations d'espaces. Nous affinons la grille en fonction des expériences que nous sommes en train d'acquérir auprès des entreprises sur nos locations d'espaces.

La grille précédente proposait des formules assez complexes qui ne parlaient pas suffisamment aux entreprises. C'est pour cela qu'il est proposé de passer sur un dispositif beaucoup plus clair, qui fonctionne par espace et par période (1/2 journée, journée, soirée), avec des tarifs réadaptés qui ne modifient pas en profondeur les premiers, mais qui permettent de répondre aux demandes des entreprises.

M. Hugo LUCCHINO souligne que ces grilles claires nous permettront ensuite, lorsque des mécènes arriveront, d'avoir des valeurs exactes et précises des éventuelles contreparties à leur accorder dans la limite de la législation et de la réglementation en vigueur.

Une nouveauté apparaît, il s'agit du forfait logistique qui pourra être appliqué en cas de modification des espaces et de mobilisation de notre équipe pour des dispositifs particuliers et de grande ampleur. Une offre de fidélité est également proposée. Cela a été mis en place avec nos locataires réguliers qui sont par exemple la Chambre de commerce et d'industrie.

Les conditions de locations sont également précisées, il est important de les stipuler, avec ce qui demeure à la charge du locataire, notamment la sécurité des espaces ou le nettoyage lorsqu'il y a de grandes manifestations.

Les choses sont plus claires que par le passé.

M. le Président demande si cette activité se développe.

M. Hugo LUCCHINO lui répond que oui, cela sera vu dans la décision modificative du budget. En effet, nous avons dans les ressources propres une partie qui reste à développer davantage.

M. Hugo LUCCHINO précise qu'il y a également des mises à disposition à titre gracieux de plus en plus nombreuses pour nos tutelles, ce qui engendre un manque à gagner pour les ressources propres du Signe. Ceci étant, c'est le jeu de ces mises à disposition et des relations avec la gouvernance.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité la modification de la grille tarifaire des locations d'espaces. Celle-ci annule et remplace la précédente.

6. Information relative à la refonte de l'identité graphique et de la communication institutionnelle du Signe (délibération 20180928-CA-30)

M. Jean-Michel GERIDAN indique que le chantier sur l'identité graphique et la communication institutionnelle du Signe devait être réalisé rapidement.

Le site internet doit notamment être repensé pour la Biennale, ou encore pour l'accès aux collections, les horaires d'ouverture... mais cela ne peut pas se faire tant que le Signe n'a pas d'identité graphique. Il en est de même pour les questions de communication et de mécénat. Le lieu doit être identifié.

Ce chantier a donc été lancé au mois de juillet avec un certain nombre de critères concernant l'opérateur : pertinence de la proposition, disponibilité immédiate, les délais de livraison, expérience.

Nous nous sommes réunis et avons mis des noms sur la table ; 3 correspondaient aux critères mais 1 seul était disponible de suite.

Il a donc été décidé de confier l'identité du Signe à Mathias Schweizer.

C'est un graphiste franco-suisse, Directeur artistique pour des grands groupes mais aussi des structures associatives, qui a une très bonne expérience à Chaumont avec son personnage en chocolat « chocomont » (festival de l'affiche 2007).

Mathias Schweizer invoque à la fois l'illustration et la photographie, il est également typographe.

M. Jean-Michel GERIDAN précise que cette identité concernera les lettres types, les enveloppes, les cartes de visite, les signatures mails, les invitations, les annonces presses, les flyers... toute la communication avec l'extérieur.

M. le Président indique qu'il y aura une signalétique plus large à développer (sur l'autoroute par exemple). M. Jean-Michel GERIDAN le confirme mais ce sera l'objet d'un autre marché.

M. le Président signifie qu'il y a beaucoup de passage de personnes qui viennent du Nord et qui vont dans le Sud et qu'il faut essayer d'intéresser. Cette signalétique est nécessaire. La Ville de Chaumont est en effet indiquée de façon archaïque.

M. Jean-Michel GERIDAN précise que ce chantier sera à voir avec le Conseil Départemental.

Mme Isabelle HELIOT-COURONNE indique qu'ils ont été confrontés à la signalétique sur l'autoroute avec la Maison Rachi à Troyes. Elle précise qu'il y a des contraintes importantes, dans le format et la typographie, liées à la réglementation sur l'autoroute. Cela ne peut pas être décidé simplement en collectivité ou dans une structure, il faut obligatoirement une validation des autoroutes, cela est très long.

Mme Julia VAILLANT remarque que le panneau existant n'est pas si vieux. Même si l'image paraît vieille, le panneau a lui moins de 10 ans.

M. Christian DEBIZE indique que le choix de Mathias Schweizer est un très bon choix.

M. Thomas HUOT-MARCHAND précise que cela va dans le sens innovant et un peu aventureux d'expérimenter les frontières de cette discipline et annoncer aussi une forme de radicalité. Nous pouvons attendre Mathias Schweizer à cet endroit. Il faut vraiment que le Centre soit exemplaire sur l'identité visuelle et ne pas avoir quelque chose de conventionnel ou consensuel.

M. Jean-Michel GERIDAN dit que nous attendons les premières esquisses.

M. Hugo LUCCHINO ajoute que cela va dans le sens du futur label Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National qui donne pour mission à ces centres labellisés d'être tête chercheuse dans leurs disciplines. C'est donc aussi le choix qui est fait à travers Mathias Schweizer.

M. le Président demande à M. Jean-Michel GERIDAN de communiquer sur l'évolution du travail déjà accompli sur ce label.

M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'un travail a été fait sur la partie médiation, transmission, création (créer des ateliers spécifiques pour différents publics), exposition.

Nous montrons aujourd'hui toute cette programmation 2019 et sommes presque prêts à signifier les grands enjeux de la programmation de 2020 en ayant bien pris garde de laisser des espaces afin, le cas échéant, de pouvoir accueillir des propositions artistiques de manière libre.

Ce dossier avance plutôt bien et devrait être finalisé à 90 % au mois d'octobre.

Cette information n'est pas soumise au vote.

7. Information relative aux élections professionnelles (délibération 20180928-CA-31)

M. Hugo LUCCHINO indique qu'il s'agit d'une simple information, d'un point d'étape, pour faire suite au point délibéré au Conseil d'Administration précédent (mise en place des élections professionnelles). A ce jour, aucun agent, aucun syndicat ne nous a sollicités pour ces élections. Ils ont jusqu'au 25 octobre 2018 pour le faire.

Les listes électorales ont été transmises, avec relances, aux syndicats représentatifs sur l'aire géographique du département. Ils n'ont pas pris contact avec nous à ce jour.

En interne, plusieurs réunions d'information sur ce sujet se sont tenues à destination des agents du Signe pour les sensibiliser à l'importance de la représentation du personnel.

M. Hugo LUCCHINO rappelle qu'il faut 2 titulaires et 2 suppléants, ce qui est lourd à mettre en œuvre à l'échelle d'une équipe de 20 personnes.

S'il n'y a pas de candidats, il sera procédé un tirage au sort. S'il y a démission après le tirage au sort, c'est la Direction générale qui reprend les compétences. Dans ce cas, il n'y aura pas d'avis des différentes commissions sur les sujets de leurs compétences.

Cette information n'est pas soumise au vote.

8. Modification du règlement intérieur du temps de travail (délibération 20180928-CA-32)

M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'afin de permettre un décloisonnement des départements et faire en sorte qu'il y ait une plus grande transversalité, les départements sont désormais des pôles.

Il convient alors de modifier les intitulés de ces départements en pôles et ceux des directeurs en responsables.

M. Hugo LUCCHINO indique que cette délibération, ainsi que les 2 suivantes, sont prises en application du vote de l'organigramme délibéré lors du dernier Conseil d'Administration. Tous les documents administratifs sont mis à jour en fonction de ce nouvel organigramme.

M. Charles DESSERVY demande si cela n'a pas d'impact sur les positionnements statutaires des personnes concernées. M. Hugo LUCCHINO lui répond que non.

M. Jean-Michel GERIDAN tient à préciser que ces changements ont plutôt été bien accueillis.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident d'apporter au règlement intérieur du temps de travail des agents du Signe les modifications suivantes :

- Modification de l'intitulé des directions qui deviennent des pôles ;
- Modification de l'intitulé des directeurs qui deviennent des responsables.

9. Modification du règlement de formation (délibération 20180928-CA-33)

M. Jean-Michel GERIDAN indique que, comme précédemment, cela concerne la modification des intitulés (directions qui deviennent des pôles et directeurs qui deviennent des responsables).

Mais il y a également une modification au niveau des modalités de remboursement des frais de déplacement :

- S'agissant de l'hébergement, il est proposé que, dans le cas où le montant forfaitaire est supérieur au montant réel des frais, le Signe se réserve la possibilité de régler les nuitées directement auprès de l'établissement hôtelier ;
- Concernant les frais de transport, il est proposé que, dans le cas où le montant forfaitaire est supérieur au montant réel des frais, le Signe se réserve la possibilité d'acquiescer directement les billets auprès du transporteur ou d'une agence de voyage.

Autre point de cette délibération : définition des modalités de financement des frais de déplacement liés aux actions de formations se rapportant au Compte Personnel de Formation (CPF) :

- Il est proposé que ces frais de déplacements (frais de transport, hébergement restauration...) ne soient pas pris en charge par le Signe ;
- Les frais pédagogiques sont quant à eux pris en charge par le Signe dans la limite des plafonds fixés par arrêté ministériel.

M. Hugo LUCCHINO précise que précédemment, il avait été délibéré un fonctionnement calé sur le modèle du CNFPT avec des remboursements forfaitaires, notamment pour les frais kilométriques. Nous nous sommes rendus compte que, comme nous avons beaucoup d'agents jeunes avec des cartes de réductions très avantageuses, le remboursement forfaitaire dépassait souvent le coût réel de leurs billets. À leur demande, nous pouvons donc directement acquérir le billet auprès du transporteur afin de permettre de diminuer les frais engagés par le Signe.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que nous aurons peut-être la même chose à voir pour les membres du COS.

Concernant le Compte Personnel de Formation, M. Hugo LUCCHINO précise qu'il est obligatoire de délibérer pour fixer les modalités.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité cette délibération.

10. Modification des modalités de remboursement des frais de missions (délibération 20180928-CA-34)

Dans cette délibération, il est question de modifier l'intitulé de la Direction des affaires générales et financières qui devient « Pôle finances et ressources humaines ».

Quant à la proposition de modification des modalités de remboursement des frais de déplacements, elle est identique à la précédente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité cette délibération.

11. Mise en place du régime de subrogation (délibération 20180928-CA-35)

M. Hugo LUCCHINO qu'il s'agit d'une modalité que pratique l'Agglomération de Chaumont et sur laquelle nous nous alignons.

Le principe concerne les agents contractuels en cas d'arrêt maladie.

Ils sont actuellement remboursés directement par la sécurité sociale qui leur verse leurs indemnités journalières. La sécurité sociale nous communique ensuite le montant que nous déduisons de leur rémunération.

En appliquant ce régime, il s'agit alors de se substituer à la sécurité sociale. Le Signe verse l'intégralité de la rémunération et la sécurité sociale rembourse les indemnités journalières au Signe et non plus aux agents.

C'est un fonctionnement administratif beaucoup plus simple pour le Signe mais aussi pour les agents qui n'ont plus d'échange avec la sécurité sociale pour leur remboursement.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident à l'unanimité de la mise en place du régime de la subrogation permettant aux agents contractuels de percevoir leur traitement complet et de demander à la sécurité sociale le versement de leurs indemnités journalières au Signe.

12. Qualification spécialisée du poste de chargé de production des expositions (délibération 20180928-CA-36)

M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'il s'agit, dans le cadre d'un besoin de recrutement permettant d'assurer la continuité des missions spécifiques du Signe, et si aucun agent titulaire ne se porte candidat, d'autoriser éventuellement le recrutement d'agents contractuels.

Cela concerne le poste de chargé de production des expositions.

Il est proposé que ce poste requiert les qualifications spécialisées suivantes :

- o l'expertise en pilotage de projets d'expositions et événementiels de grande envergure,
- o la maîtrise des réseaux de production et de diffusion de l'art contemporain,
- o la maîtrise des marchés de transport et d'assurance d'œuvres d'art (estimation des coûts),
- o la maîtrise des règles d'accrochage et manipulations des œuvres,
- o la maîtrise du cadre réglementaire et juridique du prêt d'œuvres.

M. Jean-Michel GERIDAN précise que, dans 4 mois, en pleine préparation de la Biennale, le contrat à durée déterminée de notre chargé de production arrivera à terme. Nous allons donc lancer un recrutement. Si nous ne trouvons aucun agent de la fonction publique, il faut nous permettre de recruter un agent contractuel en contrat à durée indéterminée. Ce poste est en effet un poste compliqué et le statut de contrat à durée déterminée ne peut être appliqué que pour un an. Nous ne pouvons, dans ce cas, réussir à se projeter dans le temps.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration adoptent cette délibération à l'unanimité et décident que le poste de chargé de production requiert les qualifications spécialisées énumérées ci-dessus.

13. Information relative à l'attribution du marché public pour la mission d'assistance au développement et à la recherche opérationnelle de mécénat (délibération 20180928-CA-37)

M. le Président rappelle que le Signe a été soutenu et financé par la Ville de Chaumont, la Région Grand Est, le Ministère de la Culture, la DRAC, et ceci sans faille.

M. le Président tient à les remercier car sans ce soutien financier, le Signe ne pourrait pas vivre.

Comme nous voulons faire croître le Signe dans ses différentes fonctions, l'établir comme un centre national de graphisme et de design, et également avoir un volet international, il nous faut compléter ce soutien financier par le mécénat et donc entamer une campagne de mécénat auprès des entreprises locales, nationales, voire internationales.

Nous avons déjà commencé à travailler avec l'agence recrutée. Une première réunion a déjà été organisée au Signe avec les entreprises locales lors de laquelle une présentation du Signe, sous forme de fiches, leur a été remise pour expliquer ce que nous sommes, ce que nous voulons être. Cette présentation sera suivie d'une autre présentation à destination des entreprises nationales.

M. le Président précise que l'idée est de faire du Signe un centre qui rayonne dans le monde du graphisme et du design avec toutes ses fonctions, mais également de convaincre les entreprises.

Il y a de plus en plus d'articles, d'études, qui démontrent que le design commence à devenir une stratégie de développement des entreprises.

M. le Président cite l'exemple de la société de conseil McKinsey qui a ouvert un département design pour conseiller les entreprises dans leur politique de développement du design pour différencier l'image de l'entreprise, ses produits par rapport aux concurrents.

C'est sur cet axe que nous allons développer notre action avec le cabinet Fourreau qui a déjà un certain nombre d'expériences dans des domaines qui sont proches, avec des objectifs ambitieux de collecte de mécénat. Nous espérons d'ici à la fin de l'année 20 000 à 30 000 €.

Pour l'année prochaine, avec la Biennale, on parle de 150 000 €.

Cela viendra conforter le soutien financier que nous avons déjà, et qui va permettre au Signe de développer ses activités que M. Jean-Michel GERIDAN nous a déjà expliquées.

M. Jean-Michel GERIDAN explique que nous ne pouvons pas, au sein du Signe, porter ce projet de mécénat. Il était donc nécessaire de faire appel à un cabinet pour nous accompagner dans cette démarche, et former nos agents afin que l'on puisse prendre le relais.

Nous avons ouvert un marché sur 3 ans.

Nous avons déjà pris attache auprès des entreprises locales. Il faut noter que ces entreprises sont comme nous soumises à des exercices budgétaires. Elles ont déjà voté leur budget, et la difficulté est de pouvoir mécéner les actions de fin 2018. Cependant, si toutes nos attaches sont prises en ce moment, nous avons le temps, pour 2019, d'inscrire dans leur budget mécénat, si elles souhaitent ou non flécher vers le Signe.

Pour revenir sur le cabinet Fourreau, M. Jean-Michel GERIDAN précise qu'il a travaillé avec le LaM (Musée d'art moderne de Villeneuve d'Ascq) lors de sa réouverture, ou encore le Musée des Augustins à Toulouse.

Le cabinet Fourreau a travaillé avec des structures avec des budgets similaires au Signe. Il connaît donc les échelles et les difficultés de trouver des mécènes de territoire.

M. le Président indique que nous avons été obligés d'informer les entreprises locales des avantages, notamment fiscaux, qu'elles peuvent en retirer.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute qu'il leur a également été présenté ce que le design peut faire pour elles. En fait, lorsque l'on parle de mécénat, il y a des contreparties. La plus évidente est celle du prêt du Signe lorsqu'il n'y a pas d'exposition mais il y a aussi l'expertise et la mise en relation pour leurs campagnes qu'elles soient de communication ou de design.

Mme Isabelle HELIOT-COURONNE indique que cela est un vrai sujet, pour le Signe et pour de nombreux autres lieux culturels. Elle recommande toujours, pour transmettre, faire de la pédagogie, de voir les entreprises les unes après les autres, peut-être même de créer un événement au sein du Signe qui permettrait en plus de faire découvrir le lieu.

M. le Président précise que cela vient d'être fait pour les entreprises locales.

M. Jean-Michel GERIDAN rappelle son étonnement quant au peu de connaissance des entreprises sur les questions de design, mais aussi sur les questions fiscales. Nous sommes là pour les accompagner. Cela ne fait pas partie des missions initiales, mais si cela doit permettre de faire fonctionner à la fois le centre et la profession, on s'y attèlera.

M. le Président ajoute que les contreparties possibles, pour les entreprises qui peuvent nous aider, sont un accompagnement notamment dans le développement de leur activité sur le design graphique, une mise à disposition des lieux, ou encore avoir l'opportunité de disposer d'entrées privilégiées aux expositions, pour les entreprises locales.

Pour les entreprises nationales, nous pouvons offrir des échanges d'informations sur leur façon de développer l'activité design dans leur propre entreprise et éventuellement des possibilités de formations de leurs équipes déjà constituées ou à constituer.

Nous orientons notre action pour intéresser les entreprises vers cet objectif.

De plus, cela fera connaître le Signe comme le Centre national du graphisme

Cette information n'est pas soumise au vote.

14. Modification des modalités de passation du marché de prestation de service mission de surveillance et de sécurité des publics (délibération 20180928-CA-38)

M. Jean-Michel GERIDAN indique que le Signe a un besoin permanent et confie à un prestataire de service spécialisé les missions de surveillance de ses bâtiments et matériels et de sécurité des publics en sa qualité d'établissement recevant du public.

La précédente délibération fixait les modalités suivantes : une durée d'un an reconductible trois fois pour un montant maximum évalué à 80 000 € HT.

Cette délibération vient modifier la délibération précédente en réévaluant le montant prévisionnel du marché à 116 000 € HT au titre des 48 mois d'exécution selon les modalités suivantes : 12 mois reconductibles 3 fois dans le cadre d'une procédure de Marché à Procédure Adaptée (MAPA).

Le montant estimatif prévu pour les années hors biennale est évalué à 25 000 € HT soit pour deux années.

Le montant estimatif prévu pour années biennale est évalué à 33 000 € HT soit pour deux années.

La date prévisionnelle de début d'exécution du marché est fixée au 31 octobre 2018.

Il est ici proposé d'autoriser le Directeur général :

- à modifier les modalités de la consultation et à engager le groupement dans le cadre d'un marché de prestation pour les missions suivantes : surveillance de site et/ou de matériel et sécurité des publics ;
- à signer l'ensemble des pièces du marché correspondant.

M. Hugo LUCCHINO a 2 remarques dont 1 soulevée par M. Jacques ROSSELLE, notre agent comptable :

- 1) Il ne s'agit pas de 80 000 € HT pour la première estimation, mais 90 000 € HT ;
- 2) La date prévisionnelle d'exécution fixée au 31 octobre 2018 va être repoussée au 22 novembre 2018. En effet, le Signe va être fermé temporairement pour ouvrir de nouveau à l'occasion du vernissage des 2 expositions le 22 novembre 2018.

Les corrections sont apportées.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité cette délibération.

15. Autorisation à engager une procédure de marché public pour le nettoyage du Signe (délibération 20180928-CA-39)

M. Jean-Michel GERIDAN indique que le Signe a un autre besoin permanent, celui de confier à nouveau à un prestataire de service spécialisé le nettoyage et l'entretien de ses locaux.

Le Signe prévoit de s'engager de nouveau dans une procédure de consultation (Marché à Procédure Adaptée) pour un montant maximum évalué à 110 000 € HT pour une durée de 4 ans selon les modalités suivantes : 12 mois reconductibles 3 fois.

Il est proposé aux membres du Conseil d'autoriser le Directeur général :

- à lancer une consultation et à engager le groupement dans le cadre d'un marché de prestation pour les services suivants :
 - 1) nettoyage et entretien journaliers, hebdomadaires et mensuels des locaux du Signe,
 - 2) nettoyage annuel des vitreries du Signe,
 - 3) affectation des personnels nécessaires à l'exécution de ces tâches, mise à disposition des équipements et fourniture des produits sanitaires pour la réalisation de ces prestations ;
- à signer l'ensemble des pièces du marché correspondant.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité cette délibération.

16. Décision modificative n° 2 du budget (délibération 20180928-CA-40)

M. Jean-Michel GERIDAN indique que la décision porte sur la décision modificative du budget par nature, au niveau du chapitre et pour chaque section.

M. Hugo LUCCHINO précise que suite à une notification de la DRAC, la décision modificative qui intègre un élément est présentée sur table.

M. le Président remercie la DRAC d'avoir ajouté à sa contribution, qui est déjà importante, les 30 000 € dont nous avons parlé.

M. Charles DESSERTY indique que c'est une décision de fin d'exercice budgétaire.

En effet, comme tout budget de financement public, il y a des moments d'adaptation dans le courant de l'année, notamment à la suite du dégel de la réserve de précaution de l'Etat. Cette réserve a touché l'ensemble des budgets de la création.

Il a fallu, dans l'exercice initial, engager quelques subventions à 100 % et aussi, pour des raisons politiques locales, également sur certaines structures, la subvention de 100 % dans une étuve qui était elle-même frappée d'une réserve de 3 %.

Par un jeu de vases communicants, lorsque la décision du Président de la République et du Gouvernement de restituer ou dégeler la réserve de précaution a été prise, est venu abonder une nouvelle somme disponible. C'est sur la base de cette somme que des arbitrages ciblés ont été rendus, permettant notamment ainsi d'inscrire le Signe dans la liste des nouveaux bénéficiaires des subventions complémentaires de l'ordre de 30 000 €. Cela souligne l'intérêt que porte le Ministère de la Culture et le caractère inédit de la démarche qui nous unit depuis maintenant quelque temps avec le positionnement ici à Chaumont du centre national du graphisme qui suscite l'attrait de l'ensemble de la profession, également des chercheurs universitaires. La DRAC souhaite bien évidemment poursuivre cet accompagnement. L'année prochaine sera une autre année et la DRAC verra s'il est effectivement possible de consolider cette subvention complémentaire. M. Charles DESSERTY tient à dire que c'est l'objectif.

Le dossier de conférence gestion, stratégie et budgétaire sera rendu fin novembre. Cela permettra d'avoir un peu plus de visibilité d'ici la fin de l'année-début 2019 sur les crédits dont ils disposeront.

A priori, selon les informations dont ils disposent aujourd'hui, il y aurait à nouveau une réserve.

M. Charles DESSERTY tient à attirer l'attention sur le fait que lorsque ce mode opératoire est entré en vigueur avec l'exercice budgétaire 2007, il y a eu 3 % puis, chaque année, 1 % de plus. C'est-à-dire qu'en 2017, l'exercice budgétaire a démarré avec une réserve de 8 %. L'année 2019 redémarrerait de nouveau à 3 %, ce qui oblige à faire un certain nombre de choix puis des priorisations dans l'ensemble du BOP Création, budget opérationnel du programme 131, qui, pour le Grand Est, est voisin de 32 000 000 d'euros.

M. le Président renouvelle ses remerciements pour cette aide.

Il remercie également tous les autres contributeurs : la Ville de Chaumont, notre principal contributeur, le Ministère de la Culture, la Région, le Département, sans lesquels le Signe ne pourrait pas vivre.

M. Hugo LUCCHINO tient à ajouter que si cette décision modificative entérine la générosité de la DRAC à l'égard du Signe, la 1^{ère} décision modificative avait déjà entériner une augmentation de la contribution de la Région. Un effort supplémentaire qui avait déjà été donné dès le Conseil d'Administration du mois de juin.

M. Jean-Michel GERIDAN poursuit les remerciements et ajoute à son tour que l'accompagnement de ce projet qui est le Signe, est pointu, agréable et réconfortant. Nous échangeons régulièrement avec nos partenaires, et si ce soutien s'accompagne, sur la foi d'un projet, de décisions modificatives à la hausse, c'est plus que satisfaisant pour un Directeur d'établissement.

M. Frédéric PIANTONI, au titre de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, salue le travail et la collaboration exemplaires menés avec les diplômés, notamment les licences professionnelles autour du graphisme. Tous les étudiants, tous les responsables des diplômés sont très heureux de la convention passée. M. Frédéric PIANTONI précise d'ailleurs que celle-ci a été citée au dernier Conseil d'Administration de l'URCA.

M. Hugo LUCCHINO précise qu'il s'agit de la première décision modificative à la hausse que nous votons au Signe. Nous terminons un cycle de décisions modificatives à la baisse et pouvons donc espérer que cela présage d'un futur radieux pour les finances du Signe.

Mme Julia VAILLANT adresse à son tour ses remerciements pour les documents fournis sur le budget et préparés par le service financier. Cela permet vraiment une lecture de l'ensemble des activités. Elle a rarement des documents aussi précis et bien présentés.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que le Signe doit, certes, soutenir la création, mais être également exemplaire d'un point de vue administratif, afin de permettre justement à cette création d'éclorre.

M. Charles DESSERTY demande comment sont ventilés les 30 000 €.

M. Hugo LUCCHINO lui répond qu'ils sont inscrits dans les grands projets : les expositions, et notamment la préparation de la Biennale 2019.

Grâce à cette dotation, le Signe va pouvoir engager les frais de commissariat et les premières phases vont pouvoir être rémunérées, l'exposition des Petits Spécimens, la 1^{ère} exposition de 2019 qui ouvrira fin janvier 2019. Cela permet d'avoir une organisation plus saine au niveau des expositions.

Pour le catalogue de la Biennale, les rémunérations des auteurs vont pouvoir être anticipées.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité cette délibération.

17. Demande de financement LEADER (délibération 20180928-CA-41)

Cette délibération est déposée sur table avec ses annexes.

M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'il s'agit de quelque chose que nous avons déjà présenté : la co-production pour les expositions, mais aussi la diversification des ressources. Il y a les ressources propres, le mécénat, les contributions.

La programmation de la Biennale de design graphique 2019, bien plus dense que la première, nécessite d'avoir une stratégie de communication véritablement renforcée.

Le Signe a déposé, au titre du programme LEADER, un dossier correspondant aux conditions fixées par leur fiche action « développer une démarche de marketing territorial ».

Il est proposé aux membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration de délibérer et de décider :

- d'approuver le projet et le plan de financement de ce projet présentés sur table ;
- de demander à bénéficier d'une subvention de 50 000 € au titre du programme LEADER 2014-2020 ;
- de donner tous pouvoirs au Directeur général afin de prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- d'engager le Signe à prendre sur fonds propres la différence résultant de l'attribution de subvention pour un montant moindre que celui figurant dans la délibération.

M. le Président remercie M. Jean-Michel GERIDAN qui a eu l'idée de ces fonds européens que l'on pourra peut-être d'ailleurs utiliser pour d'autres dossiers.

M. Jean-Michel GERIDAN remercie à son tour l'équipe d'avoir monté ce dossier rapidement. En effet, elle n'était pas habituée à faire ce genre de demande.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité cette délibération.

18. Débat d'orientation budgétaire 2019 (délibération 20180928-CA-42)

M. le Président indique, qu'après ces échanges, un vote du budget 2019 sera proposé d'ici la fin de l'année lors d'un Conseil d'Administration.

M. le Président signifie que la présentation de ce budget prévisionnel se fait hors Biennale et avec la Biennale.

M. Jean-Michel GERIDAN indique en effet que, pour une meilleure clarté des dépenses, il est envisagé de créer un budget annexe pour la Biennale, ce qui permettrait de savoir précisément ce qui est dépensé pour la Biennale.

M. le Président souligne que ce budget est contraint et indique qu'il y a un point d'interrogation sur les recettes ; il parle notamment du mécénat.

M. Jean-Michel GERIDAN tient également à dire que nous avons perdu des ressources propres dans la mise à disposition du bâtiment pour la Ville de Chaumont, et même l'État. Ces mises à dispositions sont bien évidemment accordées à nos partenaires mais impactent nos ressources propres. La perte, pour cette année, s'élevé environ entre 8 000 à 10 000 €, ce qui n'est pas une somme négligeable.

M. le Président signifie que si nous voulons vraiment continuer à développer notre action comme nous l'entendons, il y aurait entre 100 000 et 150 000 € à abonder en recettes et en dépenses par rapport à ce premier budget prévisionnel 2019.

M. Jean-Michel GERIDAN veut donner un point d'explication sur l'endroit, tel qu'il a été conçu par rapport à nos réserves. De façon caricaturale, il a été conçu comme un musée de l'affiche en ne prenant absolument pas en compte les enjeux des nouveaux supports. On nous demande des investissements sur place en terme d'écrans, d'ordinateurs... Par exemple, nous avons une équipe de conservation qui nous avoue être quelque peu démunie, avoir besoin de formation sur la manière de conserver les choses digitales. Le Signe n'est doté d'aucun équipement permettant de le faire.

Il y a également le catalogue qui est très impacté. Le Signe n'a la capacité de ne sortir qu'un seul catalogue par an, là où il y a 4 à 5 expositions, d'où un problème dans la diffusion générale : catalogue papier mais aussi la distribution en ligne.

M. Frédéric PIANTONI indique qu'il est en lien avec le musée de l'histoire de l'immigration. Au moment de sa création, ils se sont justement posé ces questions de diffusion, quel vecteur, quel centre de documentation ? En somme, quelle expertise proposer derrière la question de l'image et du graphisme. Il croit qu'il y a des leçons à prendre. Il y a eu très tôt un vecteur revue, papier, mais aussi un site très développé (conférences en ligne...) avec une identité graphique extrêmement forte. Il y a tout un vecteur de diffusion numérique qui positionne cette structure de manière importante à l'échelle nationale et internationale.

M. le Président indique que cela pose la question générale de la communication du Signe vers l'extérieur : la publicité, les catalogues... Question importante aussi pour notre politique de mécénat, pour nous faire connaître par les entreprises, les faire venir et enrichir un cercle vertueux.

M. Jean-Michel GERIDAN précise que le support de la publicité est un endroit, un territoire à reprendre. Le Signe devrait pouvoir investir ce terrain.

M. le Président précise que c'est pareil pour le catalogue. Qu'il soit papier ou sous une autre forme, la qualité d'un catalogue fait la différence. Mais cela nécessite des investissements.

M. Hugo LUCCHINO indique que ces dépenses supplémentaires non prévues sont estimées à environ 100 000 €.

Le budget présenté est en effet pessimiste et lacunaire. Nous avons à cœur de travailler avec nos tutelles pour discuter des évolutions dans la perspective de montée en puissance des différentes tutelles, au niveau, à terme à un horizon plus ou moins lointain, de la contribution de la Ville de Chaumont. C'était effectivement la discussion de départ.

M. Hugo LUCCHINO veut attirer l'attention sur un budget qui est présenté de manière vertueuse avec une réduction significative de la masse salariale qui passe de 54 % en 2018 à 46 % en 2019, retombant nettement en dessous de la barre des 50 %, et les dépenses d'activité qui passent de 26 % à 34 %. L'effort est mis sur les activités, sur la diffusion, sur les expositions en essayant de contenir au maximum les dépenses de personnel et de fonctionnement relatives au bâtiment et à l'administration.

M. Charles DESSERVY demande, pour le document qui servira de base au prochain Conseil d'Administration, s'il peut être rajouté la colonne du réalisé 2018.

Pour ce qui concerne le financement DRAC, il avait toujours été acté que nous envisagions une participation sur la Biennale à 80 000 €, sachant que nous partions sur 40 000 € annuels. Au regard de l'annualité budgétaire, au moment de la création du GIP, les 40 000 € annuels sur la Biennale ont été maintenus. Il conviendrait, pour l'année prochaine, d'indiquer 40 000 € pour la Biennale puisqu'il y a eu

40 000 € cette année, et d'identifier une autre ligne pour mobiliser les crédits correspondants. Cela serait conforme à l'engagement pris.

M. Jean-Michel GERIDAN précise que le Signe essaie d'être le plus clair possible. Il fait par ailleurs remarquer que le Signe tente d'anticiper les dépenses sur l'année d'après.

M. Jacques ROSSELLE, agent comptable du Signe, revient sur la création d'un budget annexe pour la Biennale et se demande si cela est vraiment nécessaire. Il comprend que vis-à-vis des partenaires il y aurait une meilleure visibilité mais cela va être très compliqué de suivre toutes les dépenses et les recettes.

M. Hugo LUCCHINO précise que c'est pour cette raison qu'il est indiqué dans la délibération qu'il s'agit d'une hypothèse. Nous sommes en train de regarder s'il y a effectivement une pertinence. Beaucoup d'avantages ont été identifiés à mettre en place ce budget annexe. Il s'agit maintenant de passer en revue les inconvénients pour évaluer la pertinence et la lourdeur de mise en place de ce dispositif.

M. Charles DESSERVY ajoute que le Ministre de la Culture vient de présenter son projet de loi de finances pour les missions du ministère. La priorité reste sur les actions de territoire, de transmission, de médiation, d'éducation artistique.

M. Charles DESSERVY conseille de se rapprocher de ses collègues Mmes Frédérique PETIT et Elise MERIGEAU à la DRAC.

M. Hugo LUCCHINO précise que le Signe a bien candidaté à des appels à projets ministériels dans ce domaine.

M. Jean-Michel GERIDAN signifie qu'il demande à ses équipes de s'intéresser aux politiques culturelles. Le Signe, centre national du graphisme, doit prendre garde de ne pas être un endroit isolé, ni insulaire au titre de sa singularité.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident à l'unanimité :

- de prendre acte qu'un débat a eu lieu sur la base :
 - o des documents de programmation 2019 (annexés aux délibérations n°20180928CA26 et n°20180928CA27 du 28 septembre 2018 relatives à la programmation 2019 et à la programmation Biennale de design graphique 2019 du Signe, centre national du graphisme) ;
 - o du budget prévisionnel 2019 présenté de façon analytique indiquant la répartition des dépenses liées aux activités, au fonctionnement et aux charges de personnel, ainsi que la part des dépenses spécifique à la Biennale de design graphique qui pourrait faire l'objet, en 2019, de la création d'un budget annexe au budget principal du Signe.
 - o du tableau des effectifs en vigueur correspondant aux effectifs du Signe au 28 septembre 2018 ;
- d'adopter le Débat d'Orientations Budgétaires 2019 sur la base des documents de programmation 2019, du budget prévisionnel 2019 ainsi que du tableau des effectifs du Signe.

Le Président du Signe s'adresse aux membres du Conseil d'administration pour savoir s'ils ont des questions diverses.

M. Jean-Michel GERIDAN signifie qu'il était impossible de faire le prochain Conseil d'Administration le 22 novembre 2018.

Néanmoins, M. Jean-Michel GERIDAN souhaite inviter l'ensemble des membres du Conseil d'Administration au vernissage des expositions de Richard Niessen et de Pierre Faucheux le 22 novembre à 18 heures. Des invitations vont être envoyées.

M. Hugo LUCCHINO précise que le communiqué de presse des 2 expositions se trouve à la fin du dossier remis sur table, ainsi que la revue de presse sur l'exposition qui vient de se terminer.

le Signe

centre national du graphisme
à Chaumont

Envoyé en préfecture le 06/12/2018

Reçu en préfecture le 06/12/2018

Affiché le **6 DEC. 2018**

ID : 052-130023237-20181130-20181130CA43-DE

Conseil d'administration – 28 septembre 2018
COMPTE RENDU

Il n'y a plus de questions.

M. le Président du Signe remercie les membres pour leur présence et soutien, pour les échanges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h17.

Le secrétaire de séance,



M. Charles DESSERVY

Le Président



M. Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30/11/2018

Référence
20181130CA44

Objet de la délibération
MODIFICATION DES REGLEMENTS DES CONCOURS INTERNATIONAL ET ETUDIANT

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	5	8

Date de la convocation
16/11/2018

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2018 et le 30 Novembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. DESSERTY Charles (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon), Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. MANGIN Pascal), Mme DEGIOVANNI Elodie

Membres votants excusés : M. ANDRE-DECONCHAT Simon, M. MANGIN Pascal, M. CHATEL Luc, Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle

Membres non votants présents : Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric (pouvoir de M. DEBIZE Christian)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. BRUCKMANN Denis, M. DEBIZE Christian, M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. HUOT-MARCHAND Thomas, M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : MODIFICATION DES REGLEMENTS DES CONCOURS INTERNATIONAL ET ETUDIANT

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 16 mars 2017 ;

Vu la délibération 20171211AG38 portant délégation de l'AG au CA de toutes les compétences sous réserve des compétences exclusives de l'Assemblée Générale ;

Vu la délibération 20180928-CA-28 portant adoption des règlements et prix des concours étudiant et international 2019 ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident d'adopter les modifications du règlement du concours international de l'affiche et du règlement du concours étudiant.

Les modifications portent sur :

- Concours international : il est ajouté la mention « sans distinction » dans la phrase suivant concernant les conditions d'éligibilité au concours : « Le concours international d'affiches s'adresse à tous les professionnels, indépendants ou salariés, travaillant pour le secteur public ou privé sans distinction de statut ou de nationalité ». En outre, il est ajouté la mention

« (moins de 36 ans) » comme critère limitant dans la description du Prix Espoir.

- Concours étudiant : il est modifié les paragraphes concernant les éléments du projet et la documentation. Le rendu formel demeure un diaporama avec des règles claires de présentation. Seulement, l'outil n'est pas imposé, ni l'utilisation d'un programme particulier.

Annexes :

- Annexe 1 : Règlement du concours international
- Annexe 2 : Règlement du concours étudiant

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 11/12/2018
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30/11/2018

Référence
20181130CA45

Objet de la délibération
PRESTATION D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL DU SIGNE

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	5	8

Date de la convocation
16/11/2018

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2018 et le 30 Novembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. DESSERVY Charles (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon), Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. MANGIN Pascal), Mme DEGIOVANNI Elodie

Membres votants excusés : M. ANDRE-DECONCHAT Simon, M. MANGIN Pascal, M. CHATEL Luc, Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle

Membres non votants présents : Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric (pouvoir de M. DEBIZE Christian)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. BRUCKMANN Denis, M. DEBIZE Christian, M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. HUOT-MARCHAND Thomas, M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : PRESTATION D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL DU SIGNE

Les agents du Signe ont traversé au cours de l'année 2018 des événements qui ont modifié leurs missions et leur organisation, en particulier un changement de direction générale et une réorganisation de l'organigramme et de leurs missions à travers la modification de leur fiche de poste. Leur investissement dans les activités du Signe n'a pas faibli ; au contraire, ces changements ont été accueillis favorablement et leur motivation s'en est trouvée renforcée.

Afin de récompenser l'investissement et le travail fournis par les agents du Signe au cours de l'année 2018, le Signe souhaite leur octroyer un cadeau pour les fêtes de fin d'année sous forme de bons d'achat, cartes ou chèques cadeau ou chèques culture, d'un montant de 50 € pour chacun des 19 agents.

Cette prestation d'action sociale n'a pas d'impact budgétaire à la hausse, puisque des économies ont été réalisées par ailleurs.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident :

- de valider le principe d'un cadeau offert aux agents du Signe occupant un

emploi permanent sous forme de bons d'achat, chèques cadeau ou chèques culture d'une valeur de 50 euros pour l'année 2018 ;

- d'autoriser le Directeur général à signer tout document découlant de cette décision.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 06/12/2018
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30/11/2018

Référence
20181130CA46

Objet de la délibération
DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET 2018

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	5	8

Date de la convocation
16/11/2018

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2018 et le 30 Novembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. DESSERTY Charles (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon), Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. MANGIN Pascal), Mme DEGIOVANNI Elodie

Membres votants excusés : M. ANDRE-DECONCHAT Simon, M. MANGIN Pascal, M. CHATEL Luc, Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle

Membres non votants présents : Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric (pouvoir de M. DEBIZE Christian)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. BRUCKMANN Denis, M. DEBIZE Christian, M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. HUOT-MARCHAND Thomas, M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET 2018

Vu la délibération n°20171211CA48 du 11 décembre 2017 relative au budget primitif 2018 ;

Vu la délibération n°20180220CA11 du 20 février 2018 relative au budget supplémentaire 2018 ;

Vu la délibération n°20180601CA24 du 1er juin 2018 relative à la décision modificative n°1 apportée au budget primitif 2018 ;

Vu la délibération n°20180928CA40 du 28 septembre 2018 relative à la décision modificative n°2 apportée au budget primitif 2018 ;

Après en avoir délibéré les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident de la décision modificative n°3 apportée au budget primitif 2018 du Signe, centre national du graphisme.

La décision porte sur la présente décision modificative du budget par nature, au niveau du chapitre et pour chaque section.

La décision modificative revoit à la baisse les recettes portant le budget de fonctionnement à 1 654 244,06 euros. Cette baisse de 15 543,59 euros a principalement pour objet :

- La subvention accordée par le Conseil Départemental de la Haute-Marne, notifiée à hauteur 42 000 euros sur les 50 000 euros demandés, ce qui correspond au niveau de subvention accordé en 2017 ;

- Les recettes de mécénat, comme annoncé à l'occasion du précédent CA, sont revues à la baisse en cette fin d'année et portée à 3 000 euros, un mécène ayant manifesté son désir de s'associer aux expositions « Building Site » et « Pierre Faucheux » malgré le lancement tardif de la campagne 2018 – néanmoins, les retours positifs sur les projets 2019 et le calendrier plus confortable permettent d'envisager plus sereinement la levée de fonds 2019.

En revanche, le Signe bénéficie de nouvelles ressources permettant de limiter cette baisse :

- Les remboursements divers augmentent de 6 007 euros suite au versement d'indemnités journalières de sécurité sociale ;
- Les recettes liées au Projet Artistique Globalisé (PAG) et aux dispositifs en lien avec l'Education Nationale augmentent de 449 € suite à l'attribution d'une subvention de la DRAC pour l'organisation d'une journée de formation préalable à la mise en place en 2019 d'un Pôle de Ressources pour l'Education Artistique et Culturelle (PREAC) sur le thème du design graphique ;
- Les autres subventions et aides augmentent enfin de 3 000 euros, issus du projet de coproduction de l'exposition Karl Nawrot présentée à l'occasion de la Biennale de design graphique 2019.

En miroir, la décision modificative revoit à la baisse les dépenses ; toutefois les économies réalisées sur les dépenses de personnel (baisse de 11 077 € principalement liée au non remplacement d'agents en congé maladie ou ayant quitté leurs fonctions), celles relatives à l'exploitation du bâtiment et le redéploiement des crédits de la rubrique « imprévus » permettent d'augmenter les dépenses liées aux activités, notamment la Biennale de design graphique 2019 et les chantiers de refonte de l'identité et du site internet du Signe.

Le document de travail accompagne la lecture de l'annexe en présentant le budget de manière analytique.

Annexe : édition réglementaire de la décision modificative numéro 3 apportée au budget primitif 2018

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 06/12/2018
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30/11/2018

Référence			
20181130CA47			
Objet de la délibération			
BUDGET PRIMITIF 2019			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	5	8
Date de la convocation			
16/11/2018			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 8			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2018 et le 30 Novembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. DESSERTY Charles (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon), Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. MANGIN Pascal), Mme DEGIOVANNI Elodie

Membres votants excusés : M. ANDRE-DECONCHAT Simon, M. MANGIN Pascal, M. CHATEL Luc, Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle

Membres non votants présents : Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric (pouvoir de M. DEBIZE Christian)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. BRUCKMANN Denis, M. DEBIZE Christian, M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. HUOT-MARCHAND Thomas, M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : BUDGET PRIMITIF 2019

Vu l'article 14 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

Après en avoir délibéré les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident du budget primitif 2019 (ci-annexé) par nature, au niveau du chapitre pour chaque section.

Le budget primitif 2019 est présenté à l'équilibre, pour un montant total de dépenses et de recettes de 1 904 000€.

La présentation analytique des dépenses et des recettes jointe en document de travail permet de faire le lien entre le budget primitif réglementaire et le programme d'activités 2019 du Signe adopté par le Conseil d'Administration en sa séance du 28 septembre 2018.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement se répartissent en trois catégories analytiques : les contributions des membres du groupement, les subventions et les ressources propres. A celles-ci s'ajoute une catégorie liée aux opérations budgétaires.

Les contributions des membres représentent 71% du montant total des recettes

(1 350 000€) se répartissant comme suit : 750 000€ pour la Ville de Chaumont, 300 000€ pour l'Etat et 300 000€ pour la Région Grand Est.

Le montant des subventions représente 16% des recettes (297 500 € dont 219 000€ dans le cadre de la Biennale de design graphique) réparti comme suit :

- 42 000 € du Conseil départemental de la Haute-Marne dans le cadre de la Biennale ;
- 50 000 € de Fonds européens issus du programme LEADER dans le cadre de la Biennale ;
- 80 000 € de la DRAC Grand Est dans le cadre de la Biennale ;
- 60 000 € de la Région Grand Est dont 40 000€ dans le cadre de la Biennale ;
- 23 000 € dans le cadre des dispositifs d'Education Artistique et Culturelle (EAC) en particulier les Projets Artistiques Globalisés (PAG) et les Résidences Artistiques en milieu scolaire (RA) ;
- 30 000 € de ANDRA dans le cadre d'un projet de résidence de recherche relative aux écritures du futur, sous réserve de validation ;
- 5 000€ de la Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe (SAIF) dans le cadre de la Biennale ;
- 7 000 € d'autres aides publiques et privées dont 2000 € pour la coproduction de l'exposition Karl Nawrot dans le cadre de la Biennale et 5 000 € issus de l'appel à projet ministériel Culture-Justice ;
- 500 € de remboursement de frais de formation dans le cadre de l'accueil de volontaires en service civique.

Les ressources propres s'élèvent à 204 500 € (soit 11% du montant total des recettes) dont 150 000 au titre du mécénat, ce montant constituant l'objectif prévisionnel du cabinet spécialisé conseil du Signe.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, les provisions au titre des immobilisations, quatrième catégorie analytique de recettes, représentent 3% du montant total des recettes (52 000€).

Par comparaison avec le budget primitif 2018 modifié en date du 30 novembre 2018, le montant total des recettes augmente (+10%), porté par l'augmentation des ressources propres (+414%) et des subventions (+82%) autres que celles versées par la DRAC et la Région. Concernant l'évolution des participations financières (contributions et subventions confondues) des membres constitutifs, celles de la Ville de Chaumont et de la Région restent stables (respectivement 750 000 € et 360 000 €) tandis que celles de l'Etat observent une légère baisse (-5%, passant de 390 000 € à 380 000 €).

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement (1 852 000€) et d'investissement (52 000€) se répartissent en trois catégories analytiques : celles liées respectivement aux activités, au fonctionnement du Signe (bâtiment et administration) et au personnel. A celles-ci s'ajoute une catégorie liée aux opérations budgétaires.

Les dépenses liées aux activités du Signe s'élèvent à 662 000€ soit 35% du montant total des dépenses toutes sections confondues. Elles permettent la mise en œuvre de la programmation 2019 du Signe et traduisent les missions du Signe telles que prévues dans sa convention constitutive et dans le cahier des

charges du label « centre d'art contemporain d'intérêt national ». Le Signe anticipe et dépasse ainsi l'engagement des centres d'art labellisés à consacrer au moins le tiers de son budget à ses projets artistiques et ses missions statutaires.

Les dépenses liées au fonctionnement du Signe s'élèvent à 302 000€ et représentent 16% du montant total des dépenses toutes sections confondues. Elles se répartissent en charges liées au bâtiment (214 000€ soit 11%), en charges liées à l'administration du Signe (88 000€ soit 5%).

Les dépenses de personnel inscrites au chapitre 012 s'élèvent à 888 000€ soit 47% du montant total des dépenses, dont 23 000 € sont liés à des renforts temporaires pendant la période de la préparation et de l'exploitation de la Biennale de design graphique (remplacement d'un agent en congé maternité, recrutement d'un agent technique à temps non complet, d'hôtes d'accueil ou de médiateurs durant le temps fort...). Ce niveau atteint signifie que le Signe est parvenu à résorber ses dépenses de personnel et à se situer en dessous du palier de 50% garant d'une gestion saine et vertueuse de la masse salariale.

Par comparaison avec le budget primitif 2018 modifié en date du 30 novembre 2018, les dépenses liées aux activités progressent (+44%), celles liées au fonctionnement augmentent (+15%), principalement en raison des contraintes techniques relatives à la Biennale et au budget prévisionnel relatif aux assurances), tandis que les dépenses de personnel diminuent (-4%).

Annexe : Budget primitif 2019

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 06/12/2018
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

